ABBAYE DE BELVAL

N°2050 - 2026

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	31/12/2025 ③
Capital souscrit non appelé I	AA			
Frais d'établissement	AB	9 001	AC 9 001	
Frais de développement	CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 870	AG 8 082	1 788
Fonds commercial (1)	AH	166 578	AI	166 578
Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 355	AK 1 355	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
Terrains	AN		AO	
Constructions	AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	60 280	AS 39 049	21 231
Autres immobilisations corporelles	AT	639 078	AU 211 851	427 227
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
Participations (2)	CS		CT	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (2)	CU		CV	
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC	
Autres titres immobilisés (2)	BD	3 013	BE	3 013
Prêts (2)	BF		BG	
Autres immobilisations financières (2)	BH	5 305	BI	5 305
TOTAL II	BJ	**894 481**	BK **269 338**	**625 142**
Matières premières, approvisionnements	BL	31 909	BM	31 909
En cours de production - de biens	BN		BO	
En cours de production - de services	BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
Marchandises	BT	32 453	BU	32 453
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)	BX	135 151	BY 1 493	133 658
Autres créances (3)	BZ	12 549	CA	12 549
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC	
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE	
Disponibilités	CF	70 156	CG	70 156
Charges constatées d'avance (3)	CH	19 760	CI	19 760
TOTAL III	CJ	**301 978**	CK **1 493**	**300 485**
Frais d'émission d'emprunts IV	CW			
Primes de remboursement des emprunts V	CM			
Ecarts de conversion actif et diff. d'évaluation VI	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**1 196 459**	IA **270 832**	**925 627**

Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		(1) Droit au bail	
	Stocks		(2) A moins d'1 an	CP
	Créances		(3) A plus d'1 an	CR

Certifié conforme à l'original

ABBAYE DE BELVAL

N°2051 - 2026

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

				Net	31/12/2025
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	395 830	DA		395 830
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC		
Réserve légale (3)			DD		
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) BI		DF		
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG		
Report à nouveau			DH		-352 389
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI		-108 867
Subventions d'investissement			DJ		306 251
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL		**240 825**
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL III			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		317 402
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI		DV		16 734
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		3 112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		188 528
Dettes fiscales et sociales			DY		71 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Instrument financier à terme			DI		
Autres dettes			EA		88 013
Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL IV			EC		**684 802**
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation **V**			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE		**925 627**

Renvois :		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	481 312
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

ABBAYE DE BELVAL

N°2052 - 2026

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises	FA	117 441	FB		FC	117 441	
Production vendue : - biens	FD	625 514	FE	3 239	FF	628 753	
Production vendue : - services	FG	232 087	FH		FI	232 087	
Chiffre d'affaires net	FJ	975 042	FK	3 239	FL	978 281	
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	49 673	
Reprises sur amortissements et provisions					FP		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI		
Autres produits (I) (11)					FQ	4 506	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 032 460**	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	67 272	
Variation de stock (marchandises)					FT	-7 238	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	440 256	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	733	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	308 696	
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	17 804	
Salaires et traitements					FY	221 201	
Cotisations sociales (10)					FZ	50 489	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)					GA	30 168	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux dépréciations					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
Autres charges (12)					GE	8 534	
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	**1 137 915**	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	**-105 455**	
Bénéfice attribué ou perte transférée III					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV					GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	38	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur dépréciations					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
Total des produits financiers (V)					GP	**38**	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 450	
Différences négatives de change					GS		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	**3 450**	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	**-3 413**	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**-108 867**	

ABBAYE DE BELVAL

N°2053 - 2026

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2025 — Néant ☐

			31/12/2025
Produits exceptionnels (7)	VII	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis, 6 ter, 7)	VIII	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**HI**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ	
Impôts sur les bénéfices	X	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 032 498**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 141 365**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**HN**	**-108 867**

(1)		- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)		- Produits de locations immobilières	HY	21 162
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)		- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)		- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)		- Produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)		- Intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 bis)		- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont :	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)		- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	274
(13)		- Primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
		(dont cotisations facultatives Madelin) A10		
		(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A11		
(14)		- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 925 627 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -108 867 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 925 627 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -108 867 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La collectivité des Associés a décidé d'adapter la forme sociale de la Société actuellement à forme de société par actions simplifiée (SAS) en une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à forme de société par actions simplifiée, et ceci à la date d'effet du 01 Janvier 2025.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La société est en situation de redressement judiciaire à compter du 04 Mars 2026 avec période d'observation jusqu'au 04 Septembre 2026.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter de A COMPLETER
Les impacts sur les comptes sont les suivants :

- quote part de la subvention d'investissement affectée en compte 747100 et plus en résultat exceptionnel.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.
Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Logiciels et site internet 3 ans,
- Agencements et aménagements des constr 8 à 25 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans ,
- Matériel de transport 5 ans, ,
- Mobilier de bureau 3 à 6 ans ,
- Matériel de bureau et inform. 3 à 5 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	7 568	2 302		9 870
Fonds commercial	166 578			166 578
Autres immobilisations incorporelles	1 355			1 355
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**175 501**	**2 302**		**177 803**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	59 681	599		60 280
Autres immobilisations corporelles	636 416	2 662		639 078
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**696 097**	**3 261**		**699 358**
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	3 013			3 013
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 833	1 472		5 305
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**6 846**	**1 472**		**8 318**
TOTAL GÉNÉRAL	**878 444**	**7 035**		**885 479**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements				Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	2 302			2 302		
Total immobilisations corporelles	3 261			3 261		
Total immobilisations financières	1 472			1 472		
TOTAL GÉNÉRAL	**7 035**			**7 035**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements				Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement ou fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires			7 481	601		8 082
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			1 355			1 355
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			8 836	601		9 437
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels			34 810	4 239		39 049
Autres immobilisations corporelles			186 523	25 329		211 851
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			221 333	29 568		250 900
Immobilisations financières						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
TOTAL GÉNÉRAL			230 169	30 168		260 337

		Ventilation des dotations			
Dotations	Dotations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	601				
Immobilisations corporelles	29 568				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	30 168				

		Ventilation des diminutions		
Diminutions	Diminutions de l'exercice	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux clients					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif Échéances à moins d'1 an	Liquidité de l'actif Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	5 305		5 305
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	1 575	1 575	
Autres créances clients	133 576	133 576	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 178	3 178	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	8 524	8 524	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	847	847	
Charges constatées d'avance	19 760	19 760	
TOTAL	172 766	167 460	5 305

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Commentaires : néant

Etat des dettes

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine	353 268	41 441	222 622	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		188 528	188 528		
Personnel et comptes rattachés		25 061	25 061		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		34 442	34 442		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		8 833	8 833		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés		2 676	2 676		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)		84 487	84 487		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		6 638	6 638		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL	703 934	392 107	222 622	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 25 975

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Commentaires : néant

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	8 524	620
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	8 524	620

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	8 524.30	619.52
4098000000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV		619.52
4482000000 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	8 524.30	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	8 524.30	619.52

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 762	22 648
Dettes fiscales et sociales	33 106	77 137
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	50 868	99 786

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 761.96	22 648.28
4081000000 FACTURES NON PARVENUES A PAYER	8 585.75	12 083.94
4081060000 EDF A PAYER	3 842.51	3 014.20
4081160000 ASSURANCES A PAYER		158.00
4081220000 HONORAIRES A PAYER	5 333.70	7 392.14
Dettes fiscales et sociales	33 106.21	77 137.46
4282000000 DETTES PROV./CONGES PAYES	20 035.27	18 332.80
4286000000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER		17 579.70
4382000000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	10 397.74	9 372.04
4386000000 AUTRES CHARGES SOC. A PAYER		31 852.92
4481000000 ETAT - CHARGES A PAYER	2 673.20	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	50 868.17	99 785.74

ABBAYE DE BELVAL
Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
A forme de société par actions simplifiée (SAS)
A capital variable minimum de 150 000 euros
Siège social : 437 Rue Principale
Hameau de Belval, 62130 TROISVAUX
751 415 431 RCS ARRAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -108 867 euros de la manière suivante :

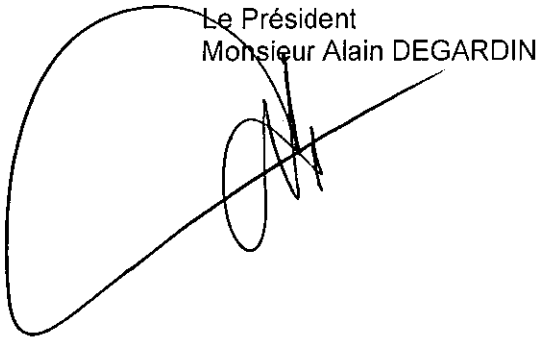
- En totalité au compte « report à nouveau » : -108 867 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Mise aux voix, cette résolution est approuvé

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Alain DEGARDIN



DBLA
Audit

SAS ABBAYE DE BELVAL

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
A forme de Société par Actions Simplifiée
A capital variable minimum de 150 000 euros
437 rue Principale- Hameau de Belval – 62 130 TROISVAUX
751 415 431 RCS ARRAS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société ABBAYE DE BELVAL
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux sociétaires,

1 Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société **ABBAYE DE BELVAL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2 Fondement de l'impossibilité de certifier

Comme indiqué dans la note « Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture » de l'annexe, la société a été placée en redressement judiciaire à compter du 4 mars 2026. A l'issue de la période d'observation, le Tribunal doit statuer sur le renouvellement de la période d'observation, un projet de plan de redressement, ou à défaut, la liquidation judiciaire. A la date du présent rapport aucun élément définitif n'a été communiqué permettant d'apprécier l'issue de la procédure en cours. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation. En cas de dénouement défavorable de la procédure de redressement, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06 » et « Changements comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et son incidence sur la présentation comptable des comptes.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier N à la date d'émission de notre rapport.

Lille, le 8 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
DBLA

Signé par Francois Loridan
Le 8 sept. 2026



doc_klZM
tx_kJEIAA3bvOK8

François Loridan
Associé